REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 septembre 2021

Rapport n° 21-07-03

DÉNOMINATION DU STADE MUNICIPAL SIS 170 BOULEVARD ANDRÉ BRÉMONT À SAINT-LEU-LA-FORÊT ET DU PETIT TERRAIN SYNTHÉTIQUE SITUÉ À L'INTÉRIEUR DE CE STADE

La ville de Saint-Leu-la-Forêt se doit de mettre à disposition des équipements sportifs de qualité, adaptés aux besoins des associations sportives et de ses citoyens et ainsi permettre la promotion de l'activité physique à travers le sport, en faire un vecteur de santé, d'intégration, d'épanouissement et de lien social.au service des Saint-Loupiens.

Par son histoire, ses ambitions et son développement, le stade municipal sis 170 boulevard André Brémont porte aujourd'hui une dimension internationale :

- par l'organisation des matchs amicaux internationaux et notamment des matchs de préparation dans le cadre des phases éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations,
- par la labélisation Terre de jeux 2024 en tant que centre de préparation aux jeux (CPJ), label attribué par le Comité International Olympique et le Comité International Paralympique. Le stade municipal est aujourd'hui en capacité d'accueillir des délégations étrangères en préparation des Jeux Olympiques de Paris 2024.
- grâce aux sollicitations répétées de la Fédération Française de Football, ce qui permet d'apporter une plus grande visibilité et une dimension internationale au stade municipal.
- par la présence du FC Saint Leu 95, atout majeur au développement du sport pour tous avec près de 900 adhérents, association primée pour sa qualité d'encadrement et d'enseignement avec l'obtention de 2 labels de la Fédération Française de Football ainsi que de nombreuses récompenses pour son Fair Play, ses actions sociales et qui, au-delà de ses ambitions sportives, exprime sa dimension citoyenne pour promouvoir un football collectif, humaniste et populaire.

Afin d'honorer un grand nom du football en la personne de Gérard HOULLIER, meilleur entraîneur de France de Division 2, meilleur entraîneur de France en Ligue 1 (2007) avec l'Olympique Lyonnais, entraîneur de l'Equipe de France, Chevalier de la légion d'honneur (2002), la commune souhaite dénommer son stade municipal : « stade municipal Gérard HOULLIER ».

Dans le même temps, la commune souhaite, également, honorer la mémoire d'un dirigeant du FC Saint Leu 95 en la personne d'Alain LOISEL, bénévole, pleinement impliqué dans la vie du club en tant que dirigeant, arbitre et accompagnateur des jeunes footballeurs. Ainsi, la commune souhaite dénommer le petit terrain synthétique situé dans le stade : « terrain synthétique Alain LOISEL ».

La commission Jeunesse et sports, réunie le 20 septembre 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 septembre 2021

Délibération n° 21-07-03

DÉNOMINATION DU STADE MUNICIPAL SIS 170 BOULEVARD ANDRÉ BRÉMONT À SAINT-LEU-LA-FORÊT ET DU PETIT TERRAIN SYNTHÉTIQUE SITUÉ À L'INTÉRIEUR DE CE STADE

Le conseil municipal
Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant la volonté de la commune, dans le but de promouvoir et valoriser ses équipements sportifs, de donner une dénomination au stade municipal sis 170 boulevard André Brémont à Saint-Leu-la-Forêt ainsi qu'au petit terrain synthétique situé dans l'enceinte de ce stade,
Après avoir recueilli l'avis favorable de M. Serge HOULLIER, frère de M. Gérard HOUILLER, pour dénommer le stade municipal sis 170 boulevard André Bémont à Saint-Leu-la-Forêt : « stade municipal Gérard HOULLIER »,
Après avoir recueilli l'avis favorable de Mme Isabelle LOISEL, veuve de M. Alain LOISEL, pour dénommer le petit terrain synthétique situé dans l'enceinte du stade municipal : « terrain synthétique Alain LOISEL »,
Vu l'avis favorable de la commission Jeunesse et sports réunie le 20 septembre 2021,

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article 1 : de dénommer le stade municipal, sis 170 boulevard André Brémont à Saint-Leu-la-Forêt (95320) : « stade municipal Gérard HOULLIER ».

Article 2 : de dénommer le petit terrain synthétique situé dans l'enceinte du stade municipal, sis 170 boulevard André Brémont à Saint-Leu-la-Forêt (95320) : « terrain synthétique Alain LOISEL ».

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en
Préfecture du Val d'Oise le
qu'elle a été notifiée aux intéressés le
et publiée le

Le Maire

Sandra BILLET

Le Maire

Sandra BILLET